

Les brèves

du président et du bureau



2 février 2018

La Conférence vous soutient :

- Le combat pour 164 tribunaux et 36 cours d'appel se poursuit
- Une victoire contentieuse : pas de bureau secondaire en entreprise

Territoires : une mobilisation sans faille

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,

Notre mobilisation se poursuit.

La table ronde du samedi 27 janvier, que seule la Conférence des bâtonniers était en capacité d'organiser, aura manifestement permis à la ministre de mieux comprendre nos interrogations, nos craintes, nos oppositions et notre volonté de peser dans le débat républicain sur l'amélioration du fonctionnement de la justice.



Nicole Belloubet, garde des Sceaux et Jérôme Gavaudan, président de la Conférence

J'ai rencontré, aux côtés, de Christiane Féral-Schuhl, présidente du Conseil national des barreaux, et de Marie-Aimée Peyron, bâtonnier du barreau de Paris, Madame Belloubet ainsi que les membres de son cabinet hier, le 1^{er} février.

Nous avons évidemment rappelé :

- que le calendrier contraint auquel nous étions soumis ne nous satisfaisait pas ;
- qu'il nous empêche de travailler sérieusement ;
- qu'il nourrit l'idée selon laquelle toutes les décisions étaient déjà prises.

La ministre a répondu qu'elle nous rencontrerait à nouveau et qu'elle nous consulterait sur le projet de loi de programmation qui devrait nous être soumis pour avis le 15 février (cf. le calendrier ci-dessous).

Il nous a été aussi confirmé que l'ensemble des cours d'appel et tribunaux sera maintenu. Nous avons réaffirmé notre fermeté sur ce principe : chaque tribunal et chaque cour doivent conserver leur plénitude de juridiction.

Nous devons donc continuer à rester mobiliser.

Au niveau des barreaux, il paraît fondamental que **chacun d'entre vous puisse affiner son propre argumentaire et développer les moyens de sensibilisation des élus locaux et de la société civile dans chacun des territoires.** Ce sont les conférences régionales qui sont le mieux à même de recueillir ces informations, de les coordonner, de les synthétiser et de me les faire remonter (cf. réunion du 15 février, calendrier ci-dessous).

Je réaffirme avec vous que lorsque nous sommes unis et cohérents nous marquons des points. Je crois que c'est ce que nous avons fait en termes de lisibilité et de positionnement lors de la table ronde organisée avec la ministre et c'est pourquoi je vous demande de me tenir

Calendrier des chantiers de la Justice :

- 1^{er} février** → Rencontre avec le ministre de la Justice
- 8-10 février** → Séminaire du bureau de la conférence sur le sujet
- 15 février** → Rencontre du bureau, des présidents de conférences régionales et des membres du collège ordinal
- 16 février** → Assemblée générale du CNB

Attendu pour le 15 février : publication du préprojet de loi par la Chancellerie

informé de toutes les initiatives que vous pourrez prendre. Elles me permettent ainsi qu'au bureau d'attirer l'attention du cabinet du ministre qui n'est pas forcément

informé de tout ce qui se passe dans nos territoires.

La Conférence des bâtonniers est à vos côtés.

J.G.

Le Conseil d'Etat invalide les bureaux secondaires en entreprise

Dans un arrêt rendu le 29 janvier, le Conseil d'État a annulé la décision du Conseil national des barreaux des 1^{er} et 2 juillet 2016 relative aux bureaux secondaires en entreprise au motif notamment que celui-ci n'était pas compétent pour l'adopter.

Vous vous rappelez que la Conférence des bâtonniers, à l'initiative du président Yves Mahiu, avait contesté la régularité des opérations de vote de l'assemblée générale du Conseil national des barreaux. Au fond, nous avons fait valoir que le Conseil national ne pouvait légalement fixer des prescriptions nouvelles qui mettaient en cause la liberté d'installation de la profession d'avocat ou les règles essentielles qui la régissent.

Le Conseil d'État a suivi totalement l'argumentaire que nous avons développé et a considéré d'une part que la décision que nous attaquions n'avait pas de fondement législatif ou réglementaire, mais surtout que l'exercice en entreprise, même au sein d'un cabinet secondaire, était susceptible de placer les avocats concernés dans une situation de dépendance matérielle et fonctionnelle vis-à-vis de l'entreprise qui les héberge et mettait ainsi en cause les règles essentielles régissant de la profession d'avocat.

La Conférence des bâtonniers s'est toujours opposée à la création d'un statut d'avocat salarié en entreprise : l'indépendance et le secret professionnel sont nos vertus cardinales ; et le Conseil d'Etat les sanctuarise avec cet arrêt.

A paraître



Si « Les Brèves du président et du bureau » ont vocation à venir vous alerter sur un ou plusieurs sujets au moment où ils font d'actualité, « **La Lettre** », elle, poursuit sa mission d'information de fond.

Vous avez reçu ou allez recevoir, dans les tous prochains jours, le prochain numéro en version papier. La version électronique vous a, d'ores et déjà, été

adressée.

Ce mois-ci, vous y retrouverez notamment un point complet sur le projet de nouvelle carte d'identité professionnel, les bâtonniers à l'honneur et, comme toujours, les actualités législatives et jurisprudentielles.

Retrouvez également [la Lettre sur le site de la Conférence](#).

Un bureau renouvelé

Comme chaque année, l'assemblée générale statutaire est l'occasion de renouveler partiellement le bureau de la Conférence.

Ont élus sept nouveaux membres : **Véronique Dagonnet** (Val-de-Marne), **Nathalie Dupont** (Toulouse), **Jacques Horrenberger** (Bordeaux), **Zohra Ben Bahi Primard** (Essonne), **Anne-Marie Mendiboure** (Bayonne), **Lionel Escoffier** (Draguignan) et **Patrick Lingibé** (Guyane). Trois ont été reconduits : **Hélène Fontaine** (Lille), **Patrick Redon** (Val d'Oise) et **Philippe Baron** (Tours).

Retrouvez la composition détaillée [du nouveau bureau sur le site de la Conférence](#)



Bureau de la Conférence des bâtonniers –assemblée générale statutaire 2018 – crédits : Stanislas Liban